



**ASSOCIATION POUR LA FONDATION INTERNET NOUVELLE GENERATION  
- FING -  
Siège social : 8 passage Brulon – 75012 PARIS**

---

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION FING**

Sur convocation du Conseil d'Administration (article 13 des statuts) représenté par son Président, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 19 juin 2019 au Square Renault, 3 passage Saint-Pierre Amelot, 75011 Paris.

**EN PRESENCE DE :**

Représentants d'associés personnes morales et d'associés personnes physiques, selon liste annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Le Président Philippe LEMOINE, accompagné du délégué général de la FING, Jacques-François MARCHANDISE.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie des convocations,
- Le rapport financier (comptes sociaux) et le rapport moral,
- La liste des candidats au Conseil d'administration et les bulletins de vote.

Et rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Clôture du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec examen des comptes sociaux.
- Approbation du rapport moral (activités de l'association) en 2018.
- Quitus de la Présidence au 31 décembre 2018 ainsi que du Trésorier.
- Renouvellement du Conseil d'Administration de l'Association avec élection des administrateurs de l'ensemble des collègues.

Monsieur le Président déclare que les documents requis ont été mis à la disposition des associés au siège social pendant le délai qui s'est écoulé entre la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale et sur le site internet de l'association.

Lecture est ensuite donnée du rapport moral et du rapport financier par le Président, le délégué général, les responsables de projet et la responsable financière.

Cette lecture entendue, le Président ouvre la discussion en répondant aux questions qui lui sont posées puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont soumises aux voix :

## **PREMIERE RESOLUTION – RAPPORT D’ACTIVITÉ DE L’ASSOCIATION**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral présenté par le Président et le délégué général, approuve le rapport moral.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des présents ou représentés.

## **DEUXIEME RESOLUTION – RAPPORT FINANCIER DE L’ASSOCIATION**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier approuve ledit rapport, ainsi que les comptes sociaux de l’exercice clos au 31 décembre 2018, tels qu’ils ont été présentés, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 180.947,83 euros.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des présents ou représentés.

## **TROISIEME RESOLUTION – QUITUS AU PRÉSIDENT ET TRÉSORIER**

L’Assemblée Générale donne quitus à son Président et à son Trésorier pour l’accomplissement de leur mission au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des présents ou représentés.

## **QUATRIÈME RÉOLUTION – NOMBRE DE SIÈGES PAR COLLÈGE POUR L’ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS**

L’Assemblée Générale désigne la totalité de son Conseil d’Administration conformément à l’article 7 des statuts. L’attribution de nombre de sièges par collège est changée par rapport à l’élection précédente, chaque collège a le même nombre de siège à pourvoir. Le nombre de sièges total est donc de 14 et la répartition par collège est la suivante :

- Collège « Collectivités Territoriales » : 2 sièges
- Collège « Grandes entreprises » : 2 sièges
- Collège « PME-TPE » : 2 sièges
- Collège « ONG, associations » : 2 sièges
- Collège « Recherche et enseignement » : 2 sièges
- Collège « Individuel » : 2 sièges
- Collège « Salariés » : 2 sièges

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des présents ou représentés.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION – ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS**

L’Assemblée Générale désigne la totalité de son Conseil d’Administration conformément à l’article 7 des statuts. Les membres reçoivent en début de séance la liste et la biographie des candidats. Les candidats se présentent à l’assemblée. S’en suit un vote par bulletin secret et par collège des membres présents ou ayant donné leur délégation.

Après le dépouillement des votes, l’Assemblée générale approuve la constitution du nouveau conseil d’administration de l’association.

- Collège "Collectivités Territoriales" : Karine DOGNIN-SAUZE et Isabelle PELLERIN,
- Collège "Grandes entreprises" : Mickaël DESMOULINS et Emmanuel SOREL,
- Collège "PME-TPE" : Philippe HAGMANN et Thomas MENANT,

- Collège "ONG, associations" : Philippe LEMOINE et Yannick BLANC,
- Collège "Recherche et enseignement" : Frédérique PAIN et Aurélien SAÏDI,
- Collège "Individuel" : Marine ALBARÈDE et Thomas GAUTHIER,
- Collège "Salarié" : Sophie FOURQUET-MAHÉO et Denis PANSU.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

-- 0 --

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée générale ordinaire est levée et se poursuit par un temps d'échanges entre les adhérents.

De tout ce qui est dit au-dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président, l'émargement des associés présents ou représentés étant simplement annexé au procès-verbal.

Le Président de la Fing.  
Fait à Paris, le 19 juin 2019



**Association FING**

8 passage Brulon, 75012 Paris  
2 rue Henri Barbusse, 13001 Marseille  
Tél: 01 83 62 98 28 Fax: 04 91 52 88 26  
[www.fing.org](http://www.fing.org) // [www.internetactu.net](http://www.internetactu.net)  
Siret 432 401 628 00032 - APE 6202A  
N° TVA FR34432401628